

Service Parisien de Santé Environnementale

☎ 01 44 97 87 87

☎ 01 44 97 87 55

AFFAIRE N° 2019 0486

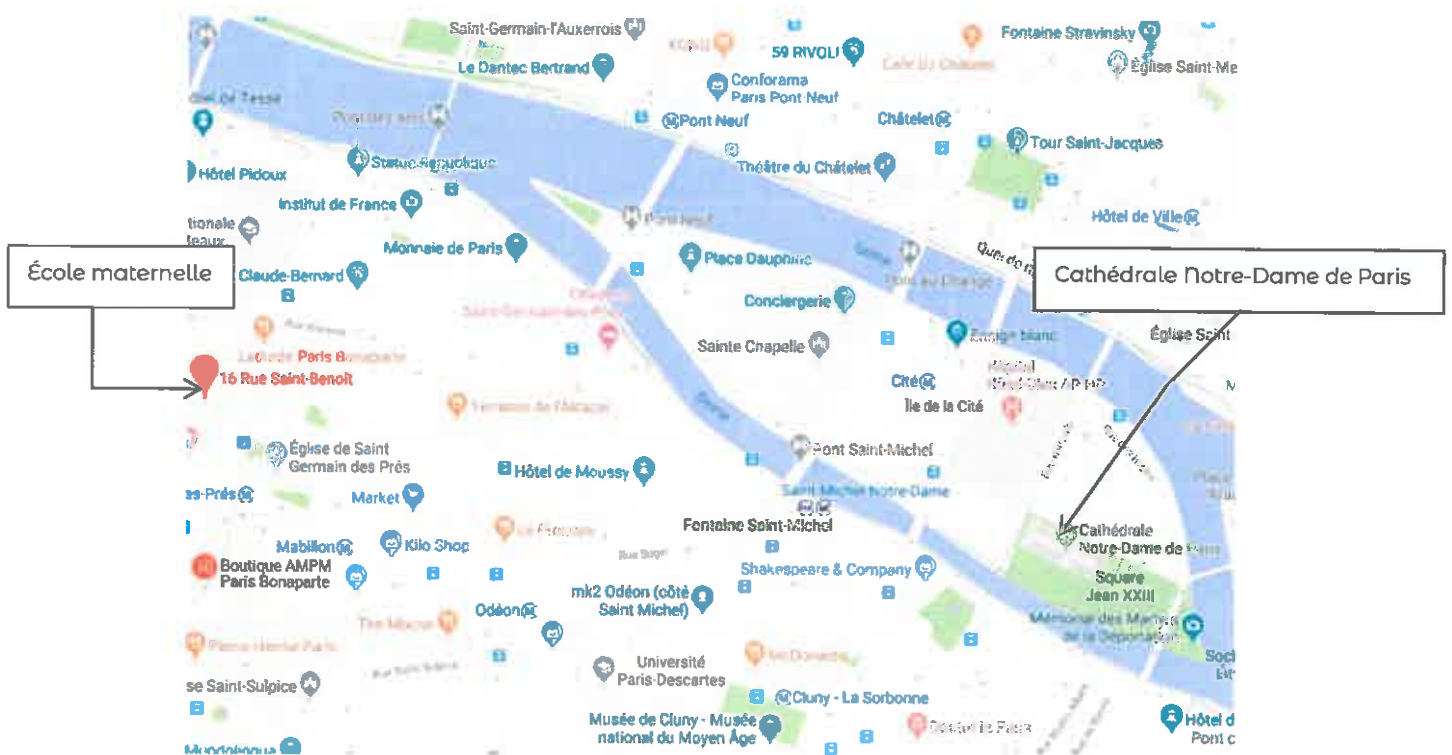
LIEU ETUDIE : École maternelle – 16 rue Saint Benoît 75006 Paris

INTERVENTION DU : 25 juillet 2019

RAPPORT DU : 25 juillet 2019

Prélèvements et analyses du plomb acido-soluble dans les poussières au sol à l'intérieur et l'extérieur

Localisation géographique de l'établissement :



Informations relevées lors de l'intervention :

- La cour a été nettoyée le 24 juillet au soir au nettoyeur haute pression..

PRELEVEMENTS ET RESULTATS D'ANALYSE

La méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol est réalisée selon la norme NF X 46-032. Le prélèvement des poussières est effectué à l'aide de lingettes, suivi par l'analyse qui comprend une phase d'extraction du plomb acido-soluble suivie par le dosage par spectrométrie d'absorption atomique. Les résultats d'analyse sont exprimés en microgrammes par mètre carré ($\mu\text{g}/\text{m}^2$) de surface.

Nom de l'opérateur du prélèvement : F. Montagne

Marque et Numéro de lot de la lingette : Prodene Aseptil 081 B221 exp 02/2020



Surface du gabarit : (0.40 x 0.25) m^2

Date de prélèvement des échantillons : 25 juillet 2019

Date de l'analyse des échantillons : 25 juillet 2019

Un échantillon témoin a été effectué : Témoin $<50 \mu\text{g}/\text{m}^2$

Résultats d'analyses des prélèvements à l'extérieur

Référence de l'échantillon	Lieu et localisation du prélèvement	Nature des parements	Propreté visuelle de la surface	Concentration surfacique en plomb acido-soluble ($\mu\text{g}/\text{m}^2$)	Observations
P5 190486/190725/004	Cour récréation Aire des jeux	Caoutchouc	Moyennement propre	548	
P6 190486/190725/005	Cour récréation À proximité des jeux	Bitume	Moyennement propre	3955	



Plan détaillé masqué afin de préserver la confidentialité des accès aux bâtiments.

CONCLUSION

En conclusion, 2 prélèvements ont été réalisés sur site le 25 juillet 2019.

Les concentrations surfaciques en plomb des prélèvements de poussières à l'intérieur des locaux sont très inférieures au seuil de 1000 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ (arrêté du 12/05/2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique).

À l'extérieur, la concentration sur l'aire de jeux (P5) est de 548 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ et celle de la cour (P6) est de 3955 $\mu\text{g}/\text{m}^2$.

Nom et signature du technicien	Nom et signature de l'ingénieur
F. Montagne 	PS. S. DOMSIC  Agnès LEFRANC <small>La chef du Service Parisien de Santé Environnementale</small>

